

Carte scolaire : CSA-SD du 30 mars 2026

Contexte préalable :

A la rentrée 2026, la Haute-Saône accusera une baisse de 553 élèves par rapport à la rentrée 2025. Nous perdrons 17 postes d'enseignants pour cette rentrée (- 17 ETP).

Le E/C (élèves par classe) moyen pour le département sera de 19,84.

Notre ligne :

Respecter l'équité, exiger qu'un maximum de postes devant élèves soient conservés, veiller au maintien d'effectifs acceptables dans chaque classe, préserver les milieux socialement fragiles, soutenir les directeurs d'école.

École	IEN	Décision
Gray Jeanne Barret	G	Fermeture
Champlitte	G	Transformation d'un poste adjoint en poste fléché langues
Gray St-Exupéry	G	Fermeture (à voir pour attribution SOP 50 % suivant évolution des effectifs)
Fretigney-et-Velloreille	G	Ouverture
RPI Gray-La-Ville / Velet	G	Fermeture
Lure Jules Ferry	L	Fermeture
Lure Jean Macé	L	Fermeture
Champagney	L	Fermeture
Héricourt Gabrielle Paris maternelle	L	Fermeture (à voir pour attribution SOP 50 % suivant évolution des effectifs)
Plancher-Bas	L	Fermeture
RPI Héricourt / Vyans-le-Val	L	Fermeture (à Vyans-le-Val)
Champey	L	Reconduction du 4e poste provisoire
Lure La Halle maternelle	L	Fermeture
Brevilliers	L	Fermeture
Saint-Loup-Sur-Semouse Centre	LX	Ouverture
Bouligney	LX	Ouverture
Fougerolles-Saint-Valbert	LX	Fermeture ULIS
Saint-Germain	LX	Fermeture
Citers	LX	Fermeture

Villers-les-Luxeuil	LX	Fermeture
Raddon-et-Chapendu	LX	Fermeture
Breuchotte	LX	Fermeture
Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	LX	Fermeture
Vesoul Rêpes Sud élémentaire	V1	Fermeture
Vesoul Jean Morel Maternelle	V1	Fermeture
Belles-Fontaines	V1	Pérennisation du 3^e poste
Loulans-Verchamp	V1	Pérennisation du 7^e poste
Quincey	V1	Reconduction du 6^e poste provisoire
Vesoul Boulevard	V1	Fermeture
Voray-Sur-L'Ognon	V1	Fermeture
Port-Sur-Saône Pergaud	V2	Fermeture
Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin	V2	Fermeture
Noidans-le-Ferroux	V2	Fermeture
Mailleroncourt-Charette / Saulx	V3	Fermeture de l'école de Mailleroncourt (2 postes) : élèves transférés à Saulx → ouverture 1 poste
Echenoz-La-Méline Pont	V3	Fermeture

École inclusive :

Retrait	Attributions
- Dispositif ULIS implanté à l'école de Fougerolles : 1 poste	- Coordonnateur pour les pôles d'appui à la scolarisation (PAS) : 1 poste implanté à la circonscription de Vesoul 1 - Enseignant pour les élèves en situation de handicap à l' IME Aurore à Gray (ADAPEI Handy'up) : 0,5 poste.

Autres situations :

- Formation des personnels enseignants :

- Création de **4 missions de professeurs des écoles maîtres formateurs** (PEMF)

- Remplacement :

- Suppression de **2 postes d'enseignants titulaires remplaçants** (Arc-lès-Gray et Lure **Jules Ferry** : postes qui étaient vacants)

- Pilotage et encadrement pédagogique :

- Augmentation du temps de décharge des **chargés d'écoles à une classe** (12 jours de décharge par an au lieu de 6 jours)
- Pour tous les **RPI dispersés** pour lesquels aucun directeur ne dispose d'une décharge hebdomadaire : un directeur aura une décharge augmentée à hauteur de 24 jours/an (ETP de 17%) afin d'assurer la coordination du parcours pédagogique des élèves. Le/les autres directeurs ou chargés d'école du RPI auront au minimum une décharge de 12 jours / an.
- Attribution d'une décharge de 75% au lieu de 50% aux **directeurs d'école de 11 classes**.

- Divers :

- Transformation d'un poste d'adjoint à l'école de Champlitte en poste fléché Langues vivantes
- Suppression d'un poste à 100% de compensation des décharges PEMF à l'école Rêpes Sud de Vesoul ; en parallèle, création d'un poste de titulaire de secteur rattaché à Vesoul 1

Réseau des écoles :

- A la rentrée 2026, l'école primaire de **Mailleroncourt-Charette** fermera sur décision des élus . Les élèves des communes de Genevrey, Servigney et Mailleroncourt-Charette seront scolarisés à l'école de **Saulx**.

- Fusion administrative des écoles maternelle (2 classes) et élémentaire (5 classes) de **Froideconche** en une école primaire à 7 classes (délibération du conseil municipal en attente).

Redécoupage des circonscriptions :

- Regroupement des actuelles circonscriptions de Vesoul 2 et Vesoul 3 en une unique circonscription nommée **Vesoul 2**.

→ Une circonscription dédiée uniquement à l'ASH.